

Séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le lundi 2 mars 2026 à 19h00 à l'édifice municipal sous la présidence de la mairesse suppléante, Mme Carolann Rivard.

Sont présents :           Mme Rita Delaunière, conseillère  
                                  Mme Édith Lalancette, conseillère  
                                  Mme Kathleen Rivard, conseillère  
                                  Mme Carolann Rivard, conseillère

Invité :                     M. Christian Bouchard

### **1. Mot de bienvenue**

Le quorum étant constaté, la mairesse suppléante souhaite la bienvenue à toutes et à tous et procède à l'ouverture de la réunion.

Les membres du conseil constatent la présence d'une trentaine de contribuables.

### **2. Nomination d'un secrétaire de la rencontre**

#### **Résolution n° 5733-03-02**

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de l'article 179 du *Code municipal du Québec*, toute municipalité doit avoir un officier nommé <greffier-trésorier>;

ATTENDU QUE, depuis le 17 novembre dernier, la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Mme Vivianne Larouche, est en congé de maladie pour une période indéterminée;

ATTENDU la nécessité de nommer un greffier pour la tenue de la présente réunion;

ATTENDU la présence de l'invité, M. Christian Bouchard, greffier-trésorier adjoint de la MRC de Maria-Chapdelaine, lequel, à la demande de l'une des conseillères mandatées, a été interpellé et a généreusement accepté de soutenir les membres du présent conseil pour la tenue de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Rita Delaunière,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De nommer M. Christian Bouchard au titre de greffier par intérim afin de respecter les dispositions du *Code municipal du Québec* pour la tenue de la présente séance.

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

#### **Résolution n° 5734-03-02**

La mairesse suppléante procède à la lecture du projet d'ordre du jour ci-après :

1. Constatation du quorum, mot de bienvenue et ouverture de la réunion par la mairesse suppléante
2. Nomination d'un greffier par intérim
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Dispense de la lecture du procès-verbal du 17 novembre 2025
5. Adoption du procès-verbal du 17 novembre 2025
6. Dispense de la lecture du procès-verbal du 1<sup>er</sup> décembre 2025
7. Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> décembre 2025
8. Dispense de la lecture du procès-verbal du 12 janvier 2026
9. Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2026
10. Dispense de la lecture du procès-verbal du 2 février 2026
11. Adoption du procès-verbal du 2 février 2026
12. Nomination du prochain pro-maire
13. Comptes à payer
14. Correspondance

15. Résolution SOPFEU
16. Résolution RCGT
17. Formation en matière d'éthique et de déontologie
18. Nomination d'un représentant de la municipalité au sein de la MRC
19. Comité des ressources humaines
20. Autres sujets :
  - 20.1. \_\_\_\_\_
  - 20.2. \_\_\_\_\_
  - 20.3. \_\_\_\_\_
21. Période de questions
22. Date de la prochaine séance
23. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter l'ordre du jour tel que décrit précédemment et d'ajouter à l'article 20.1 intitulé <Autres sujets>, le sujet suivant : *Heures d'ouverture du chalet du 49<sup>e</sup> Parallèle – agente locale.*

**4. Dispense de la lecture du procès-verbal du 17 novembre 2025**

**Résolution n° 5735-03-02**

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal corrigé de la réunion du 17 novembre dernier a été remis aux membres préalablement et qu'ils en sont satisfaits ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kathleen Rivard,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De dispenser la lecture du procès-verbal du 17 novembre dernier.

**5. Adoption du procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2025**

**Résolution n° 5736-03-02**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Rita Delaunière,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le procès-verbal de la réunion du 17 novembre dernier.

**6. Dispense de la lecture du procès-verbal du 1<sup>er</sup> décembre 2025**

**Résolution n° 5737-03-02**

ATTENDU QUE le procès-verbal corrigé de la réunion du 1<sup>er</sup> décembre dernier a été remis aux membres préalablement et qu'ils en sont satisfaits ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De dispenser la lecture du procès-verbal du 1<sup>er</sup> décembre dernier.

**7. Adoption du procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2025**

**Résolution n° 5738-03-02**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kathleen Rivard,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> décembre dernier.

**8. Dispense de la lecture du procès-verbal du 12 janvier 2026**

**Résolution n° 5739-03-02**

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal corrigé de la réunion du 12 janvier dernier a été remis aux membres préalablement et qu'ils en sont satisfaits ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Rita Delaunière,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De dispenser la lecture du procès-verbal du 12 janvier dernier.

**9. Adoption du procès-verbal de la réunion du 12 janvier 2026**

**Résolution n° 5740-03-02**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le procès-verbal de la réunion du 12 janvier dernier.

**10. Dispense de la lecture du procès-verbal du 2 février 2026**

**Résolution n° 5741-03-02**

ATTENDU QUE le procès-verbal corrigé de la réunion du 12 février dernier a été remis aux membres préalablement et qu'ils en sont satisfaits ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kathleen Rivard,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De dispenser la lecture du procès-verbal du 2 février dernier.

**11. Adoption du procès-verbal de la réunion du 2 février 2026**

**Résolution n° 5742-03-02**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Rita Delaunière,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le procès-verbal de la réunion du 2 février dernier.

**12. Nomination du prochain pro-maire (ou mairesse suppléante)**

**Résolution n° 5743-03-02**

CONSIDÉRANT l'échéance du mandat de Mme Carolann Rivard au titre de mairesse suppléante;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De nommer Mme Kathleen Rivard au titre de mairesse suppléante pour les quatre prochains mois.

**13. Comptes à payer**

**Résolution n° 5744-03-02**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer est déposée à la présente réunion;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kathleen Rivard,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de 27 644,70\$.

#### **14. Correspondance**

Les élues ont accusé réception de la lettre de démission de la mairesse Diane Imbeault.

#### **15. Résolution SOPFEU**

##### **Résolution n° 5745-03-02**

Considérant que l'activité humaine est la cause de la majorité des feux de forêts;

Considérant les incendies de cause humaine sont évitables et que de simples petits gestes peuvent avoir un grand impact;

Considérant que le ministre de la Sécurité Publique offre à la Municipalité le financement et l'aide à la mesure de prévention des risques d'incendie pour la collectivité;

Considérant le ministère contribue et affecte la ressource qui offre à la Municipalité l'encadrement dans la mise en place des moyens, des infrastructures et autres besoins associés à la réalisation du projet;

Considérant que le ministère finance les honoraires des consultants M&M pour aider la collectivité de Notre-Dame-de-Lorette et travailler avec Mme Frédérique Tremblay désignée par le ministère pour le projet;

Considérant que la Municipalité doit rédiger et adopter une résolution pour nommer le signataire de l'entente délivrée par le ministère de la Sécurité publique;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Rita Delaunière,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité désigne la mairesse suppléante et le(la) futur(e) directeur(trice) générale à signer tout document et actions nécessaires à la mise en œuvre du projet visant un cadre sécuritaire pour la population et celles limitrophes sur la base de l'offre du ministère de la Sécurité publique.

#### **16. Résolution RCGT**

##### **Résolution n° 5746-03-02**

Considérant que les études démontrent que, si l'on cesse de développer un village, celui-ci entre généralement dans un cycle de dévitalisation et que ce processus n'est pas seulement un arrêt de la croissance, mais une dégradation progressive de la qualité de vie et du tissu social;

Considérant que la Municipalité possède des attributs naturels et anthropiques : espaces, plan d'eau, bâtiments, sentiers pédestres, équipements de plein air, agriculture, faune, flore etc.;

Considérant que ces attributs ont un potentiel de destination de choix pour offrir aux citoyens jeunes et moins jeunes et aux touristes, des espaces pour la détente et le loisir;

Considérant que la municipalité nécessite un développement socio-économique, culturel, touristique caractérisé par ces attributs pour sa croissance dont les jeunes familles qui y demeurent et les autres qui naîtront;

Considérant qu'une opportunité est offerte de réaliser des projets d'études financés par la Société du Plan Nord et la MRC de Maria-Chapdelaine afin de proposer des avenues et pistes de réflexion permettant de croître normalement et en harmonie avec les villages limitrophes et la population de la MRC de Maria-Chapdelaine;

Considérant que les professionnels visés pour réaliser les études sont : M&M Développement, Gosselin & Fortin, Architectes, et *Raymond Chabot Grant Thornton* (RCGT) ;

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette doit rédiger une résolution pour nommer les signataires visant la mise en œuvre des études nécessaires :

(1) Chalet du 49<sup>ième</sup> : Plan d'agrandissement

(2) Infrastructures : Plan d'aménagement, études de faisabilité et de retombées économiques : chalet, piste d'hébertisme, tour/belvédère, terrains de camping, aménagement du site, mini-chalets, site du Festival du Bûcheron, circuit de canot-camping et autres;

Considérant que ces études valideront la vision et les projets utiles à la croissance qui est nécessaire pour éviter :

- L'exode et le vieillissement
- La perte des services et des commerces
- La dégradation du patrimoine et du lien social
- La "*fracture territoriale*"

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette désigne la mairesse suppléante et le (la) futur(e) directeur (trice) générale à signer tout document et actions nécessaires à la mise en œuvre des projets visé.

#### **17. Formation en matière d'éthique et de déontologie**

##### **Résolution n° 5747-03-02**

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur l'éthique et de déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1);

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kathleen Rivard,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'effectuer les démarches nécessaires afin d'inscrire les élues à la formation sur l'éthique et de déontologie en matière municipale et que la Municipalité assume les frais inhérents, le cas échéant.

#### **18. Nomination d'un représentant de la municipalité au sein de la MRC**

##### **Résolution n° 5748-03-02**

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19-1) stipulent que le maire (ou un représentant) de chaque municipalité locale est d'office conseiller de comté;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse élue le 2 novembre dernier, Mme Diane Imbeault, a démissionnée de son poste au cours des dernières semaines;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE Mme Rita Delaunière soit nommée représentante de la municipalité à titre de conseillère de comté de la MRC de Maria-Chapdelaine jusqu'à l'entrée en fonction d'un nouveau maire.

#### **19. Comité des ressources humaines**

##### **Résolution n° 5749-03-02**

Attendu que la Municipalité a publié un appel de candidature afin de combler le poste de <Directeur général et greffier-trésorier> au cours des dernières semaines;

Attendu l'échéance du dépôt des candidatures;

Attendu que les élues souhaitent être accompagnées par une ressource externe afin de les soutenir dans les entrevues des candidats (es);

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Lalancette  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De retenir les services de M. Christian Bouchard afin de soutenir les élues dans les démarches visant à discriminer les candidats (es) ayant manifesté l'intérêt d'occuper le poste de directeur (trice) et greffier (ère)-trésorier (ère) de la Municipalité.

**20. Autres sujets :**

**20.1 Heures réalisées par l'agente locale**

Il est convenu d'assumer les frais de Mme Louise Delaunière, agente locale de la Municipalité, pour ses travaux, de nature administrative, réalisés en lien avec le chalet du 49<sup>e</sup> Parrallèle, lesquels sont de 5h à 23\$ de l'heure ou un total de 115\$.

**21. Période de questions :**

L'un ou l'autre de la trentaine de citoyens présents interpellent les quatre élues à l'égard des principaux sujets suivants :

- Préoccupations sur le fait qu'il n'a pas ou très peu de présences à l'accueil sur les heures normales du bureau de la Municipalité;
- À la suite d'interrogations concernant la démission de la mairesse Diane Imbeault, la mairesse suppléante lit intégralement la lettre adressée à cette dernière le 5 janvier dernier, laquelle lettre lui formulent des manquements qui n'auraient pas été conformes aux décisions prises au cours des dernières séances, entre autres et notamment le fait de ne pas avoir amorcé les démarches pour l'embauche d'un directeur (trice) générale; et,
- Souhait d'une plus grande transparence de la part des élues.

**22. Date de la prochaine séance**

La prochaine séance se tiendra le 6 avril prochain conformément au calendrier adopté le 17 novembre dernier.

**23. Levée de la séance**

**Résolution n° 5750-03-02**

L'ordre du jour étant épuisé ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kathleen Rivard,  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la présente séance soit et est levée à 20h07.

---

Carolann Rivard, mairesse suppléante

---

Christian Bouchard, greffier par intérim